

Séance ordinaire du 6 mars 2015**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2015.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2015.
- 1.4 Recommandation du directeur général/secrétaire-trésorier à l'offre du Programme d'assurance municipale (police # MMQP-03-080095).
- 1.5 Demande de la ville de Bois-des-Filion de décréter le mois d'avril « Le Mois de la Jonquille ».
- 1.6 Journées de la persévérance scolaire – demande de CAPS Outaouais.
- 1.7 Politique de santé et sécurité au travail et programme de prévention.
- 1.8 Demande d'adhésion de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation.
- 1.9 Pacte Rural 2014-2015 (suivi).

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2015.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.
- 2.4 Autoriser le directeur général à entreprendre des procédures judiciaires pour la perception des taxes.
- 2.5 Radiation de comptes fonciers.
- 2.6 Vente pour taxes – approbation de la liste des immeubles sur laquelle des taxes foncières et des impositions sont dues et autorisation à mettre en vente pour taxes certains de ces immeubles.
- 2.7 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2014.
- 2.8 Autorisation de payer la facture de Servitech d'une somme de 56 285,16 \$ taxes incluses.
- 2.9 Autorisation d'achat d'équipements ergonomiques de bureau pour le personnel administratif.
- 2.10 Chèque de 100 \$ fait à la résidence Le Monarque.
- 2.11 Dépôt du rapport financier 2014 par le vérificateur.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

4. COMMUNICATIONS

4.1 Autorisation du logo de la nouvelle image de marque de la municipalité.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS.

5.1 Demande d'intervention et d'appui de la ville de Thurso et de la municipalité St-André-Avellin en matière de risques élevés et très élevés en sécurité incendie.

5.2 Autorisation d'achat d'un défibrillateur.

5.3 Autorisation d'achat de 20 « fit tests » tests quantitatifs.

5.4 Autorisation de formation de spécialisation opérateur d'autopompe.

5.5 Adoption du rapport annuel 2014 d'indicateur de performance en rapport au Schéma de couverture de risques.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1 Contrat de débroussaillage.

6.2 Adoption du règlement numéro 470-2015 de la fermeture d'une partie du chemin Passaretti – lot A-93.

6.3 Autorisation de participer à la formation « la tournée mutuelle UMQ en santé et sécurité » le 16 avril pour monsieur Thierry Désormeaux et madame Alex-Sandra Périard.

6.4 Embauche de l'assistant directeur et préposé à la mécanique aux services des Travaux publics.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Demande d'annulation d'un dossier de cours municipal, matricule # 1182-62-8061.14.

7.2 Mandat à la firme RPGL suite à l'avis juridique concernant le dossier numéro 12393-003 des matricules # 1387-35-6121.01 et 1387-35-8911.00.

7.3 Modifications règlementaires – assemblée de consultation publique le samedi 16 mai 2015.

7.4 Autorisation de formation au CCU le 28 mars 2015.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de développement durable et économique du 16 février 2015.

9.2 Moratoire pour les TPI dans le secteur de municipalité de Lac-Simon.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Autorisation pour signature d'entente avec AÉVRO pour le Gymkhana.
- 10.2 Entente avec la Sûreté du Québec au sujet de la patrouille sur les lacs Simon et Barrière.
- 10.3 Autorisation de l'édition du « Napperon des festivals et événements 2015 ».
- 10.4 Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec édition 2015 – autorisation à signer.
- 10.5 Bilan et remerciements aux commanditaires et aux bénévoles pour le Carnaval 2015 « Plaisirs d'hiver ».
- 10.6 Compte rendu des journées des 20 et 21 février sur l'agriculture et l'alimentation dans Papineau.
- 10.7 Gala reconnaissance – la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation / nomination et inscription.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

- 12.1 Suivi du Lac Croche.
- 12.2 Déléguer un élu pour représenter l'OBV.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **6 mars 2015 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	
	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Mesdames Chantal Crête et Odette Hébert ont motivé leurs absences.

Environ 11 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**071-03-2015****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2**072-03-2015****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2015.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3**073-03-2015****Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2015.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

074-03-2015 **1.4**
Recommandation du directeur général/secrétaire-trésorier à l'offre du
Programme d'assurance municipale (police # MMQP-03-080095).

CONSIDÉRANT QUE la mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) vise à présenter des modifications possibles à la police #MMQP-03-080095 pour assurer une couverture adéquate dans tous les domaines concernés de la gestion municipale en assurance;

CONSIDÉRANT QU'un avenant C21 est disponible pour couvrir certains frais de défense en cas de négligence ou d'affirmation de négligence des dirigeants (conseillers, directeurs et élus) en matière de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la prime de cet avenant est de mille dollars (1 000 \$);

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Lac-Simon autorise le déboursé additionnel de mille dollars (1 000 \$) pour l'ajout de l'avenant C21 à la police d'assurance municipale MMQP-03-080095.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Groupe Ultima inc., Monsieur Alain St-Amour

075-03-2015 **1.5**
Demande de la ville de Bois-des-Filion de décréter le mois d'avril « Le
Mois de la Jonquille ».

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal de Lac-Simon encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

moisdelajonquille@ville.bois-des-filion.qc.c.a

1.6

076-03-2015

Journées de la persévérance scolaire – demande de CAPS Outaouais.

CONSIDÉRANT QUE le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont choisi de placer la prévention de l'abandon scolaire parmi les priorités de la région pour son développement;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le conseil municipal de Lac-Simon se charge d'obtenir les listes d'élèves de notre municipalité dans les écoles suivantes :

- L'école primaire Adrien-Guillaume
- L'école secondaire Louis-Joseph Papineau
- Le séminaire du Sacré-Cœur

QUE ce conseil utilise ces listes afin d'écrire une lettre de soutien pour souligner l'importance de poursuivre les études;

QUE cette lettre sera signée par le maire, monsieur Jacques Maillé et qu'une copie sera transmise à la CAPS de l'Outaouais.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

CAPS Outaouais

1.7

077-03-2015

Politique de santé et sécurité au travail et programme de prévention.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Lac-Simon croit primordial de prendre les mesures appropriées pour assurer la santé et la sécurité de ses employés à tous les niveaux;

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adhère à une mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation de former un comité paritaire de santé et de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de se pourvoir d'un programme de prévention;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se pourvoir de politiques en matière de santé et de sécurité au travail;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Lac-Simon entérine les politiques et procédures présentées par le comité de santé et de sécurité concernant la santé et la sécurité au travail :

- Programme de prévention;
- Politique en matière de santé et de sécurité au travail, signée par le maire;
- Lettre d'engagement, signée par tous les travailleurs;
- Procédures à suivre par les employés victimes d'accidents de travail;

QUE ces politiques et procédures seront disponibles en tout temps à la demande des employés;

ET QUE le maire, monsieur Jacques Maillé soit mandaté à signer tous les documents en référence au programme de prévention en matière de santé et sécurité au travail.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.8

078-03-2015

Demande d'adhésion de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation.

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'adhésion de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité de faire partie de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le conseil municipal de Lac-Simon accepte de verser le montant de 206,96 \$ taxes incluses pour l'adhésion de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation

1.9

Pacte Rural 2014-2015 (suivi).

La municipalité de Lac-Simon a reçu deux lettres en rapport aux demandes d'aide financière pour le Pacte Rural 2014-2015 : la réfection du quai

municipal – 20 000 \$ accepté et le projet d'électricité pour l'écocentre – 16 000 \$ refusé.

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

079-03-2015

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2015.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de février 2015;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de février totalisant la somme de **288 669,33 \$** portant les numéros de chèques **11159 à 11312** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **18 094,81 \$** soit adoptée pour un montant total de **306 764,14 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Le rapport mensuel du directeur général/secrétaire-trésorier du mois de février ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de février reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4

080-03-2015

Autoriser le directeur général à entreprendre des procédures judiciaires pour la perception des taxes.

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments qui font l'objet d'une évaluation municipale dont le fond de terrain appartient à un autre propriétaire ne sont pas mis en vente pour taxe, lorsque les taxes foncières sont impayées;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à prendre les procédures légales pour recouvrer les taxes foncières impayées.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.5

081-03-2015

Radiation de comptes fonciers.

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont quitté les terrains de camping ou sont en faillites ou l'adresse est inconnue;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dues sont négligeables par rapport aux procédures judiciaires à entreprendre pour les percevoir;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la radiation de la somme en capital de 1 367,67 \$ dollars et 380,26 \$ telle déposée par le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant, ainsi que les intérêts y afférents.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.6

082-03-2015

Vente pour taxes – approbation de la liste des immeubles sur laquelle des taxes foncières et des impositions sont dues et autorisation à mettre en vente pour taxes certains de ces immeubles.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé pour consultation au conseil un état des dossiers dans lequel les taxes foncières et autres deniers sont dues depuis 2012 et 2013, lequel est daté du 5 mars 2015 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du code municipal de la province de Québec;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent cet état et mandatent le directeur général ou son représentant, afin qu'il prenne les procédures requises aux fins de faire vendre dans le cadre de la « vente pour taxes » par la municipalité régionale de comté MRC de Papineau, les immeubles apparaissant à cet état.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

MRC de Papineau

2.7

083-03-2015

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2014.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 17 965 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE la municipalité de Lac-Simon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Ministère des Transports du Québec

2.8

084-03-2015

Autorisation de payer la facture de Servitech d'une somme de 56 285,16 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT la facture de Servitech d'un montant de 56 285, 16 \$;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires à cet effet;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE le conseil municipal de Lac-Simon autorise de payer facture de Servitech d'un montant de 56 285, 16 \$ taxes incluses;

ET QUE les dépenses en matière d'équilibrage et modernisation du rôle soient réparties sur trois (3) ans;

QUE la dépense soit attribuée aux postes suivants :

#0215000417 Équilibrage 29 080,01 \$ + taxes;

#0215002417 Modernisation 19 874,25 \$ + taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.9

085-03-2015

Autorisation d'achat d'équipements ergonomiques de bureau pour le personnel administratif.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de Santé et Sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE les achats sont pour améliorer l'ergonomie en milieu de travail des employés administratifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le conseil municipal de Lac-Simon autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les achats desdits outils de travail pour les employés administratifs au montant de plus ou moins 1 000 \$;

ET QUE ce conseil demande à une personne ressource qualifiée (fournisseur) de s'assurer de l'acquisition adéquate de chaises et une courte période d'essai sera mise à la disposition de la municipalité pour s'assurer de faire les bons achats.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.10

086-03-2015

Chèque de 100 \$ fait à la résidence Le Monarque.

CONSIDÉRANT la résolution 066-02-2015 qui autorisait madame Louise Houle Richard à assister au souper-bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un chèque de 100 \$ pour un don à la Résidence Le Monarque;

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Houle Richard n'a pas pu assister à la soirée spectacle du vendredi 20 février;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le conseil municipal de Lac-Simon autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à débiter le chèque de 100 \$ dans le compte de dons.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.11

Dépôt du rapport financier 2014 par le vérificateur.

Le vérificateur est venu présenter les états financiers à 19 heures le 6 mars 2015. Ces documents sont disponibles au bureau administratif de la municipalité. L'enregistrement internet est placé sur le site de la municipalité. Si des citoyens ont des questions en rapport à ces états financiers, ils peuvent les adresser au directeur général et elles seront transmises aux vérificateurs.

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

4.

COMMUNICATIONS

087-03-2015 **4.1**
Autorisation du logo de la nouvelle image de marque de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon veut se doter d'une nouvelle image de marque pour permettre une identification unique dans les envois publicitaires et administratifs;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire garder ses armoiries pour des fins protocolaires et d'envoi plus officiel;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil municipal entérine la sélection du logo présenté par la firme Distantia;

ET QUE ce conseil autorise une dépense n'excédant pas cinq cents dollars (500 \$) pour faire la publication du nouveau logo.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Trésorerie

5.
INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

088-03-2015 **5.1**
Demande d'intervention et d'appui de la ville de Thurso et de la municipalité de St-André-Avellin en matière de risques élevés et très élevés en sécurité incendie.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau a déclaré sa compétence en matière de prévention des incendies pour les risques incendies élevés et très élevés et qu'elle a adopté à cet effet en 2011 le Règlement numéro 124-2011;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2012, des inspections ont été effectuées par les techniciens en prévention incendies de la MRC, des bâtiments représentant un risque élevé et très élevé d'incendie sur le territoire de la MRC de Papineau afin de s'assurer du respect du *Règlement numéro 124-2011 concernant l'application de la compétence de la MRC à l'égard de la prévention des risques incendie élevés et très élevés*;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires de bâtiments ne respectent toujours pas les obligations prévues à ladite réglementation, et ce, malgré plusieurs interventions, avis et rappels effectués par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernées ont eu tous les détails requis pour se conformer à ladite réglementation et que les municipalités s'inquiètent des dommages qui pourraient être causés aux biens et aux personnes en cas d'un sinistre incendie à l'un de ces bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau a comme rôle l'application de la réglementation affectant cesdits bâtiments en matière de sécurité incendie relevant particulièrement du code national de prévention des incendies et du code national du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'une réglementation uniforme régionale permettra au coordonnateur à la sécurité publique une gestion plus efficace des dossiers, spécifiquement les cas de nouvelles constructions, la rénovation et le changement d'usage de ces bâtiments, permettant ainsi d'éviter des situations conflictuelles de son application;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau est dans un processus de révision du schéma d'aménagement et développement (SAD);

CONSIDÉRANT QUE le document complémentaire du schéma d'aménagement et développement prévoit les règles générales et les normes minimales dont doivent tenir compte les municipalités locales en adoptant, dans leurs règlements d'urbanisme, de sorte que l'on s'assure que les terrains et les constructions seront conçus et utilisés conformément à l'intérêt public et contribuent à l'atteinte des objectifs, ainsi qu'une cohérence et une harmonisation des règlements d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il serait très approprié que les dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie soient inscrites au schéma d'aménagement et de développement, et que leurs introductions à brève échéance ne mettent pas en cause son adoption à court terme;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers problématiques sur notre territoire nous amènent à soulever l'importance de la concordance réglementaire au niveau régional;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Lac-Simon appuie les revendications de la ville de Thurso et de la municipalité de St-André-Avellin en rapport au suivi des risques élevés et très élevés en incendie;

ET QUE la municipalité de Lac-Simon sollicite la MRC de Papineau d'organiser la tenue d'une rencontre à court terme sur le sujet d'une réglementation applicable relative aux bâtiments considérés à risques élevés et très élevés au sens de son schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie, à laquelle le coordonnateur à la sécurité publique et le directeur du service d'aménagement du territoire, les officiers municipaux en bâtiment et en environnement et les directeurs généraux soient convoqués;

ET QUE les propositions des dispositions réglementaires résultant de cette rencontre et des échanges entre ses participants soient introduites dans la version finale du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau dans le but d'assurer une application uniforme de celles-ci sur tout son territoire;

ET QUE cette résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC de Papineau, et spécifiquement aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement pour un appui en ce sens.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau

Monsieur Ghislain Ménard, MRC de Papineau

5.2

089-03-2015

Autorisation d'achat d'un défibrillateur.

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un défibrillateur au sein de notre municipalité;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2015;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie et/ou madame Alex-Sandra Périard, responsable de la SST de faire l'achat d'un défibrillateur au montant de 2 098,29 \$ taxes incluses.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

5.3

090-03-2015

Autorisation d'achat de 20 « fit tests » tests quantitatifs.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 346-12-2014 autorisant l'achat d'équipements pour le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir la bonne partie faciale pour la forme du visage de chaque pompier afin de s'assurer que l'appareil APRIA fonctionne adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE chaque masque appartient à chacun des pompiers et l'hygiène de chacun est primordiale;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde à monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie de faire l'achat vingt (20) parties faciales au coût de 41,95 \$ chacune pour un montant de 839 \$ plus taxes plus les frais de déplacement du technicien de 187 \$ plus taxe.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

5.4

091-03-2015

Autorisation de formation de spécialisation opérateur d'autopompe.

CONSIDÉRANT les normes en vigueur et la volonté de se conformer au Schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT le partage des coûts de la formation avec la municipalité de Montpellier;

CONSIDÉRANT l'importance de cette formation de spécialisation opérateur d'autopompe;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte que monsieur Marc St-Denis et madame Cyntia Lalonde participe à la formation de spécialisation opérateur d'autopompe en partage à parts égales (50 %) avec la municipalité de Montpellier;

ET QUE messieurs Mathieu Leblanc, Christian Lamoureux et Marquis Prud'homme participe à la formation de spécialisation opérateur d'autopompe à 100 % à Lac-Simon;

QUE ce conseil accepte le déboursé de 5 081,90 \$ pour la formation de spécialisation opérateur d'autopompe.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

5.5

092-03-2015

Adoption du rapport annuel 2014 d'indicateur de performance en rapport au Schéma de couverture de risques.

CONSIDÉRANT le rapport annuel 2014 d'indicateur de performance en rapport au Schéma de couverture de risques à incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des grandes lignes dudit rapport annuel;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine ledit rapport annuel 2014 et mandate le directeur général/secrétaire-trésorier à envoyer à monsieur Éric Lacasse responsable en matière du schéma de couverture de risques à incendie ledit rapport;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Lacasse, MRC de Papineau

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

093-03-2015

Contrat de débroussaillage.

CONSIDÉRANT QU'il est important d'entretenir les bordures des routes;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics, monsieur Thierry Désormeaux;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la firme Service de débroussaillage Ménard Enr à débroussailler les bords de chemin pour un montant de six mille dollars (6 000 \$) taxes incluses.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

6.2

094-03-2015

Adoption du règlement numéro 470-2015 de la fermeture d'une partie du chemin Passaretti – lot A-93.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fermer une partie du chemin Passaretti – lot A-93 du Canton de Hartwell, Rang 2;

CONSIDÉRANT QU'une rétrocession d'une partie du chemin Passaretti a été autorisée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2015;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT;

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'AUTORISATION

Le conseil est autorisé à fermer aux fins d'utilisation publique une partie du chemin Passaretti – lot A-93 du Canton de Hartwell, Rang 2.

ARTICLE 3 PLAN

La partie fermée est démontrée dans l'annexe A joint au présent règlement et faisant partie intégrante dudit règlement.

ARTICLE 4 ENTRÉ EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur au moment de sa publication, conformément au *code municipal du Québec*.

JACQUES MAILLÉ
Maire

BENOIT HÉBERT
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION:	9 janvier 2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	6 mars 2015
RÉSOLUTION # :	094-03-2015
ENTRÉ EN VIGUEUR AVIS DE PROMULGATION :	6 mars 2015

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

6.3

Autorisation de participer à la formation « la tournée mutuelle UMQ en santé et sécurité » le 16 avril pour monsieur Thierry Désormeaux et madame Alex-Sandra Périard.

CONSIDÉRANT QUE cette formation s'adresse aux directeurs des travaux publics et aux directeurs de la santé et sécurité au travail à l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est d'une journée et est gratuite;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise madame Alex-Sandra Périard et monsieur Thierry Désormeaux à participer à la formation « la tournée mutuelle UMQ en santé et sécurité » le jeudi 16 avril 2015 au Moulin Wakefield dans l'Outaouais.

ET QUE les frais de déplacement soient à la charge de la municipalité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Alex-Sandra Périard

Monsieur Thierry Désormeaux

6.4

096-03-2015

Embauche de l'assistant directeur et préposé à la mécanique aux services des Travaux publics.

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a prévu de préparer la relève dans l'équipe des Travaux publics;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres à l'interne conformément à la Politique en matière de ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil embauche monsieur Mathieu Leblanc, à titre d'assistant directeur et préposé à la mécanique aux services des Travaux publics;

QUE son échelle salariale 2015 soit à l'échelon 8 de l'année 2;

QU'il soit soumis à une période d'essai de six (6) mois à compter du 16 mars 2015;

QU'il soit éligible aux avantages et conditions prévus dans le manuel de la Politique de ressources humaines comme tous les cadres intermédiaires.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

Monsieur Mathieu Leblanc

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

097-03-2015 **7.1**
Demande d'annulation d'un dossier de cours municipal, matricule # 1182-62-8061.14.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme par intérim;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été régularisé avant les procédures de la cour;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme par intérim, monsieur Laurent Dulude de Celles de faire suivre la résolution afin de mettre fin aux procédures à la cour municipale pour le dossier mentionné en rubrique.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Laurent De Celles, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme par intérim

098-03-2015 **7.2**
Mandat à la firme RPGL suite à l'avis juridique concernant le dossier numéro 12393-003 des matricules # 1387-35-6121.01 et 1387-35-8911.00.

CONSIDÉRANT une demande d'un contribuable d'agir dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'un avis juridique de la firme RPGL recommande au conseil de poursuivre dans le dossier mentionné en rubrique;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme RPGL à prendre les procédures requises afin de faire enlever le muret et rendre conformes tout le dossier;

ET QUE les membres du conseil autorisent le remboursement des frais relatifs au règlement de ce litige.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

La firme RPGL

Monsieur Laurent De Celles, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme par intérim

099-03-2015 **7.3**
Modifications réglementaires – assemblée de consultation publique le samedi 16 mai 2015.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prépare des modifications réglementaires;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de tenir une consultation publique par lesdites modifications;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chénéville nous prête leur salle communautaire Danny Legault sans frais;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil avise la population qu'il y aura une consultation publique le 16 mai 2015 à 9 h à la salle communautaire Danny Legault de Chénéville;

ET QUE ce conseil autorise l'envoi d'une lettre de remerciements aux membres du conseil municipal de Chénéville.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Laurent De Celles, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme par intérim

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste

Monsieur Gilles Tremblay, maire de Chénéville

7.4

100-03-2015

Autorisation de formation au CCU le 28 mars 2015.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau organise une formation pour les membres des CCU des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE certains membres ont manifesté un intérêt d'y participer;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les inscriptions des membres suivants du CCU : monsieur Jacques Maillé, madame Louise Houle Richard, monsieur Jean-François David et monsieur Jean-Guy Maillé à la formation du CCU le 28 mars 2015;

ET QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jacques Maillé

Madame Louise Houle Richard

Monsieur Jean-François David

Monsieur Jean-Guy Maillé

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de développement durable et économique du 16 février 2015.

Monsieur Jean-François David informe les citoyens présents des comptes rendus des réunions du 19 janvier ainsi que du 16 février 2015

Un document est déposé au conseil pour analyse. La prochaine rencontre est prévue pour le 16 mars 2015.

9.2

101-03-2015

Moratoire pour les TPI dans le secteur de la municipalité de Lac-Simon.

CONSIDÉRANT les terres publiques intramunicipales de la MRC de Papineau, pour lesquelles terres le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a délégué à la MRC des pouvoirs et des responsabilités en termes de gestion foncière et forestière dudit territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour le territoire de la municipalité de Lac-Simon, les TPI de la MRC sont composés de la partie nord de l'île Canard blanc, de 5 petites îles localisées en périphérie de l'île Canard blanc, d'un secteur d'environ 2 hectares, localisé à l'extrémité des chemins St-Laurent et de la Pinteraie, ainsi que d'un dernier bloc, également d'environ 2 hectares, localisé le long de la route 315, à proximité du chemin des Guides;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan d'aménagement intégré des TPI, l'île Canard blanc apparaît sous l'affectation « récréo-conservation », les 5 îles périphériques sous l'affectation « conservation stricte », alors que les 2 derniers blocs, respectivement nommés bloc « Z-19 » et bloc « Z-13 » paraissent sous l'affectation forestière;

CONSIDÉRANT QUE pour le bloc Z-19, celui localisé à l'extrémité des chemins St-Laurent et de la Pinteraie, le plan d'aménagement des TPI identifie que ce lot parmi la liste des lots pouvant faire l'objet d'une vente;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'évaluer les opportunités que représentent ces territoires avant que la MRC de Papineau ne vende tous les lots du secteur de la municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante de la résolution;

QUE la municipalité demande à la MRC un moratoire de 1 an, afin d'évaluer les potentiels de mise en valeur possibles pour la municipalité de Lac-Simon;

QUE cette période permettra une analyse plus complète.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Michel David, président de la Table forêt
Madame Paulette Lalande, préfet de la MRC de Papineau

10.

ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

102-03-2015

Autorisation pour signature d'entente avec AÉVRO pour le Gymkhana.

CONSIDÉRANT la tenue du Gymkhana du 21 au 23 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est encadré par une entente;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal mandate le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer l'entente;

ET QUE ce conseil autorise un déboursé n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 \$) pour soutenir l'évènement, ce montant comprend la commandite, la publicité et la participation à l'activité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
AÉVRO

103-03-2015

10.2

Entente avec la Sûreté du Québec au sujet de la patrouille sur les lacs Simon et Barrière.

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'assurer une meilleure sécurité sur les lacs Simon et Barrière pour la saison estivale de 2015;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer une entente au coût maximal de huit-milles dollars (8 000 \$) avec le directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Papineau, afin d'assurer une meilleure sécurité pour les plaisanciers sur les lacs Simon et Barrière.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Lieutenant Sylvain Fournier, Sûreté du Québec

104-03-2015

10.3

Autorisation de l'édition du « Napperon des festivals et évènements 2015 ».

CONSIDÉRANT QU'il est important de promouvoir les évènements de la municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent un montant de six cents dollars (600 \$) plus taxes pour l'édition du napperon pour deux évènements; les feux d'artifice qui auront lieu le 25 juillet 2015 et le Gymkhana du 21 au 23 août 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Monsieur Richard Charlebois, CLD Papineau

105-03-2015

10.4

Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec édition 2015 – autorisation à signer.

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Lac-Simon de promouvoir l'activité de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le conseil municipal d'obtenir des sommes d'argent pour préparer la Fête nationale du 24 juin 2015;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon autorise le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à préparer et signer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales le 24 juin 2015 de la Fête nationale;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

10.5

106-03-2015

Bilan et remerciements aux commanditaires et aux bénévoles pour le Carnaval 2015 « Plaisirs d'hiver ».

CONSIDÉRANT la réussite de l'activité « Plaisirs d'hiver » du 21 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de reconnaître ses commanditaires et ses bénévoles;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal autorise l'achat d'une publicité pour un montant maximal de deux cents dollars (200 \$) avant taxes pour la reconnaissance de ses commanditaires et ses bénévoles;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

10.6

Compte rendu des journées des 20 et 21 février sur l'agriculture et l'alimentation dans Papineau.

Madame Louise Houle Richard explique aux membres présents le déroulement des journées des 20 et 21 février sur l'agriculture et l'alimentation dans Papineau.

10.7

107-03-2015

Gala reconnaissance – la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation - nomination et inscription.

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil municipal de faire reconnaître une entreprise locale au niveau régional;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation offre cette vitrine;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal de Lac-Simon recommande la nomination de la Plomberie David (monsieur André-Jacques Filion) à titre d'entrepreneur de services au gala de la Chambre de commerce de la Petite-Nation;

ET QUE les frais d'inscription liés à cet événement soient à la charge de la municipalité;

QUE ce conseil autorise l'inscription de monsieur Jacques Maillé, maire et monsieur Jean-François David, conseiller responsable du CDDÉ à participer au gala.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

La Chambre de commerce de la Petite-Nation

Monsieur André-Jacques Filion

Monsieur Jean-François David

Monsieur Jacques Maillé

11.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.

DIVERS

12.1

Suivi du Lac Croche.

Monsieur Jean-François David fait le suivi du Lac Croche.

12.2

108-03-2015

Déléguer un élu pour représenter l'OBV.

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un élu pour représenter l'Organisme des Bassins Versants (OBV);

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme monsieur Jean-François David pour représenter l'OBV et assister aux réunions;

ET QUE ses frais de déplacement lui soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

OBV

Monsieur Jean-François David

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Heures : 21 h 05

Nombre de personnes : ± 11

14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

109-03-2015

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère;

QUE la séance soit levée à 21 h 15.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-
trésorier